



## Informations pratiques lycées et règlement 2020

### **Les inscriptions :**

Les inscriptions se font par module complet qui peut être selon les parcours proposés à la ½ journée ou à la journée complète. Toutes les actions pédagogiques proposées sont gratuites, néanmoins en cas d'annulation après le 17 janvier 2020 ou en cas de non-présentation (sauf problème lié à la météo et à la circulation des cars), une facturation forfaitaire de 100€ sera adressée à votre établissement correspondant aux frais administratifs.

Les films et documentaires en compétition ne sont connus qu'à partir du 08 janvier 2020.

### **Les repas :**

Un pique-nique est à prévoir par vos soins, aucun frigo n'est mis à disposition.

Sur demande de votre part au moment de votre inscription une salle pourra vous être réservée.

### **Les déplacements :**

Les frais de déplacement sont à la charge des Lycées.

### **Les horaires des actions proposées à Luchon :**

Les activités commencent toutes à 9h45 quel que soit le parcours choisi, il faut prévoir d'arriver sur les lieux dès 9h30. Les activités de l'après-midi se terminent à 16h00. Selon l'adresse de votre établissement, il est à noter que le départ peut être matinal et le retour tardif : nous sommes à Bagnères de Luchon !

### **Sécurité :**

Conformément aux demandes de l'Inspection Académique en lien avec la vigilance Vigipirate, nous vous demandons pour valider votre inscription de nous fournir la liste nominative des élèves et des accompagnants, et d'avoir en votre possession le jour de votre venue la liste actualisée ainsi que de vérifier que chaque accompagnant soit en capacité de présenter sa pièce d'identité sur les différents points de contrôle. Nous vous recommandons d'avoir de petits sacs qui pourront être fouillés. Les couteaux sont interdits.

***Votre inscription engage votre établissement et vaut pour acceptation de ce présent règlement.***